



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2019

Numéro interne de l'acte : 42

L'an deux mille dix-neuf, le quatre décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie en deuxième (après une première convocation) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSINI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDOU Inchat, Mme ALBERT Zalia, M. AZIRARI Ambdillah, Mme IBRAHIM Nissioiti, M. MADI OUSSINI Mohamadi, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MZE ALI Soulaïmana, M. RACHIDI Inadhy

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ALI Tadjidine, M. ALI Mohamadi, M. ALI-MALLOU Assani, Mme ALLAOUI-BACAR Radhuia, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACO-OUSSINI Nissioiti, Mme BOINA Bibi, Mme BOINAÏDI Habachia, Mme COLO SAFI Fatimati, M. DANIEL Mikidache, M. IBRAHIM RAMADANI Soibahadine, M. MADI Djouma, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MOUSTOIFA Nadhourati Wahiba, Mme SAID ASSANI Haouray, M. SAINDOU Bacar, M. SOILIH Ibrahimi, Mme SOUFIANI Hassina, Mme YSSOUFOU Adidja

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme IBRAHIM Nissioiti

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 8

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation
03/12/2019

Date d'affichage
25/11/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

Objet : AUTORISER LE MAIRE A SOLLICITER DE LA SUBVENTION FEDER/FSE POUR L'ACQUISITION ET L'IMPLANTATION DE CANDELABRES SOLAIRES

Dans le cadre la mise en œuvre de la politique communale d'aménagement, de développement socioéconomique, de maîtrise d'énergie et de lutte contre l'insécurité, la collectivité chiconienne ambitionne le renforcement de l'éclairage public photovoltaïque sur l'intégralité du territoire urbanisé.

Le projet a pour objectif de :

- Procéder au remplacement des systèmes d'éclairage de type photovoltaïque via la mise en valeur et l'exploitation de la source d'énergie propre fournie par l'ensoleillement intense du territoire de Mayotte et de réduire la part du fossile dans la consommation énergétique de la Commune et à plus grande échelle, du Département et participer à la politique nationale de réduction des gaz à effet de serre.

Lutter contre l'insécurité et le vandalisme :

- Par le traitement et la création de nouveaux réseaux d'éclairage solaire au sein des nombreux quartiers, voiries et cheminements qui en sont dépourvus, faute d'absence de réseau électrique filaire aux normes réglementaires.
- Par le traitement et la création de nouveaux réseaux d'éclairage solaire au sein des nombreux

quartiers, voiries et cheminements qui en sont dépourvus, faute d'absence de réseau électrique filaire aux normes réglementaires.

Considérant la nécessité pour la Commune de Chiconi de solliciter de l'Union Européenne un cours financier au titre du programme opérationnelle FEDER/FSE 2014-2020,

il est sollicité du Conseil Municipal, l'autorisation au Maire de Chiconi à demander :

- Une participation financière de l'Union Européenne sur la base du plan de financement ci-dessous exposé.

COÛT PREVISIONNEL DU PROJET	PARTICIPATION EUROPEENNE FEDER/FSE	Taux	PARTICIPATION COMMUNALE FCTVA	Taux
1 211 212,56 € HT/TTC	1 012 573,70 €	83,6	198 638,85 €	16,4

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent, le conseil municipal

AUTORISE

- Le Maire à faire une demande de subvention FEDER/FSE pour l'acquisition et les travaux d'implantation de candélabres solaires
- de signer tout document y afférent au projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Chiconi
Le Maire,

